

L'imprégnation du bois en point de mire

L'Assemblée générale du 7.05.2010 a démontré comment une petite association peut, grâce à l'initiative de ses membres, prendre part à la constitution de projets sur l'assurance qualité et la communication : le projet de préservation du bois de la Confédération dirigé par Lignum/Cedotec fait appel à de multiples reprises aux connaissances spécialisées de la branche, qui les met aussi à disposition.

Le Président VSHI Guido Thalmann a souhaité la bienvenue à ses membres sur les hauteurs à l'ouest du lac de Sempach (oui, là où les Confédérés ont remporté une victoire mémorable) pour parler de la profession, traiter les affaires courantes et aussi cultiver la camaraderie.

Le Président Thalmann a passé en revue la première année de la VSHI en tant que groupe spécialisé chapeauté par l'Industrie du bois Suisse (IBS). Il a qualifié le projet de groupe spécialisé de succès, car l'intégration et l'application se sont déroulées de façon optimale.

A propos de la situation économique : « Contrairement à d'autres secteurs, la « situation de tempête » ne s'est pas trop détériorée pour notre branche. Je ne veux pas dire que tout est rose, loin de là. La faiblesse de l'Euro favorise les entreprises commerciales, sous couvert d'appels d'offres publiques la Confédération et le Canton exercent une pression énorme sur la structure de nos PME et sont en passe de la ruiner ! »

L'assemblée était centrée sur des projets techniques et d'assurance qualité. Les membres se sont prononcés en faveur du principe de nouveau label de qualité de Lignum « Bois imprégné en autoclave » ; on fera appel à leurs connaissances professionnelles pour les dernières corrections nécessaires.

Daniel Ingold (Cedotec, Le Mont-sur-Lausanne) a transmis des informations sur le projet de préservation du bois largement aménagé dans le cadre du Programme d'action Bois financé par la Confédération. Les membres VSHI sont surtout concernés par les mesures de communication susceptibles de familiariser le public avec la longévité des produits imprégnés de façon professionnelle. En plus, il a aussi parlé du label de qualité pour les façades et de la liste des produits de préservation du bois autorisés.

Hansruedi Streiff (Industrie du bois Suisse, Berne), qui dirige le groupe spécialisé des imprégneurs, a transmis des informations sur les nouveaux usages du commerce des bois, l'obligation de déclaration pour le bois et l'apprentissage de praticien sur bois avec attestation – qui sera également proposé dans les entreprises membres VSHI dès l'été 2011.

Guido Thalmann, Président VSHI

Qui est la VSHI?

Les entreprises d'imprégnation possédant leur propre installation avec procédé d'imprégnation sous vide et pression sont regroupées au sein de la VSHI. L'association représente les intérêts du secteur de la préservation industrielle du bois.

Guido Thalmann (Imprägnierwerk AG Willisau) est Président, André Guldemann (Pletscher & Co AG) caissier et Patrick Corbat (Corbat Holding SA) membre du Comité.

Contact: VSHI c/O, Ostergauerstrasse 10 6130 Willisau tél. 041/970 11 76 ;
g.thalmann@impraegnierwerk.ch , www.vshi.ch

Le bois imprégné : meilleur que sa réputation!

En principe, on utilise du bois imprégné aux endroits exposés aux intempéries, ainsi que pour les ouvrages de retenues et barrages. L'ensemble des sels d'imprégnation autorisés en Suisse est soumis à autorisation et contrôlé par les offices fédéraux compétents OFSP et OFEV. Les écobilans de l'EMPA montrent que l'utilisation de ce genre de produits est sans risque. Le bois imprégné sous pression tient aussi tout à fait la comparaison avec les métaux (par ex. concernant les écotoxicités).

Le traitement allonge la durée de vie du bois de 3 à 5 x de façon prouvée. La durée de vie plus longue est un grand avantage par rapport aux bois résineux non traités, car la gestion des ressources limitées et la rentabilité des investissements prennent toujours plus d'importance.

Les affirmations que l'on entend parfois même dans les cercles spécialisés, selon lesquelles le bois imprégné serait à éliminer dans les déchets spéciaux sont tout simplement fausses : le bois imprégné peut être éliminé sans autres et à peu de frais dans une installation d'incinération des déchets ou dans d'autres installations d'incinération prévues à cet effet.

De nos jours, les usines d'imprégnation suisses sont écologiques et en bon état. Ce sont des entreprises gérées selon des critères de management respectueux de l'environnement d'après ISO 14001.

Plus d'infos sur l'imprégnation selon le procédé vide et pression :

- Homepage VSHI avec liste des membres (www.vshi.ch)
- Homepage Lignum avec rubrique préservation du bois et notice technique sur les questions fréquemment posées (www.lignum.ch)